

Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

15/11/2006

Texte d'application :

- **Circulaire du 24 novembre 2006** concernant la lutte contre le tabagisme
- **Circulaire du 29 novembre 2006** relative à l'interdiction de fumer pour les personnels et les élèves dans les établissements d'enseignement et de formation
- **Circulaire du 4 décembre 2006** concernant la réglementation relative à la lutte contre le tabagisme
- **Circulaire du 29 novembre 2006** relative à l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif
- **Circulaire du 27 novembre 2006** relative aux conditions d'application dans les services de l'Etat et des établissements publics qui en relèvent de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif, prévue par le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006
- **Circulaire du 8 décembre 2006** relative à la mise en oeuvre des conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les établissements de santé
- **Circulaire du 12 décembre 2006** relative à la lutte contre le tabagisme dans les établissements sociaux et médico-sociaux assurant l'accueil et l'hébergement mentionnés aux 6, 7, 8 et 9 du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles